

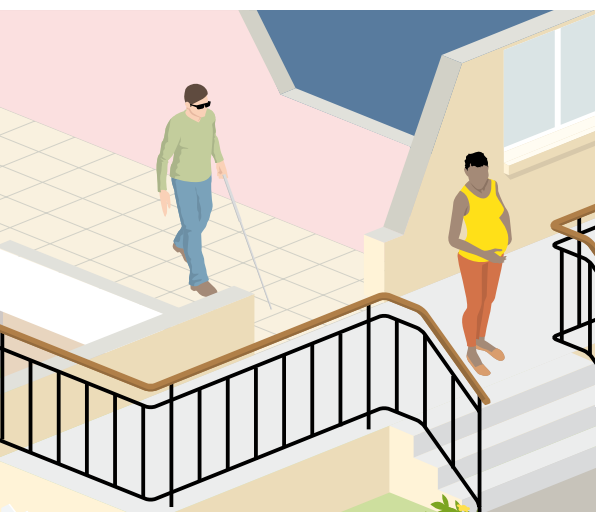


Prévenir les désordres,
améliorer la qualité
de la construction

PÔLE
PRÉVENTION
CONSTRUCTION

Conseils
aux particuliers

TRAVAUX DE RÉNOVATION : RESTEZ AUTONOME DANS VOTRE LOGEMENT !

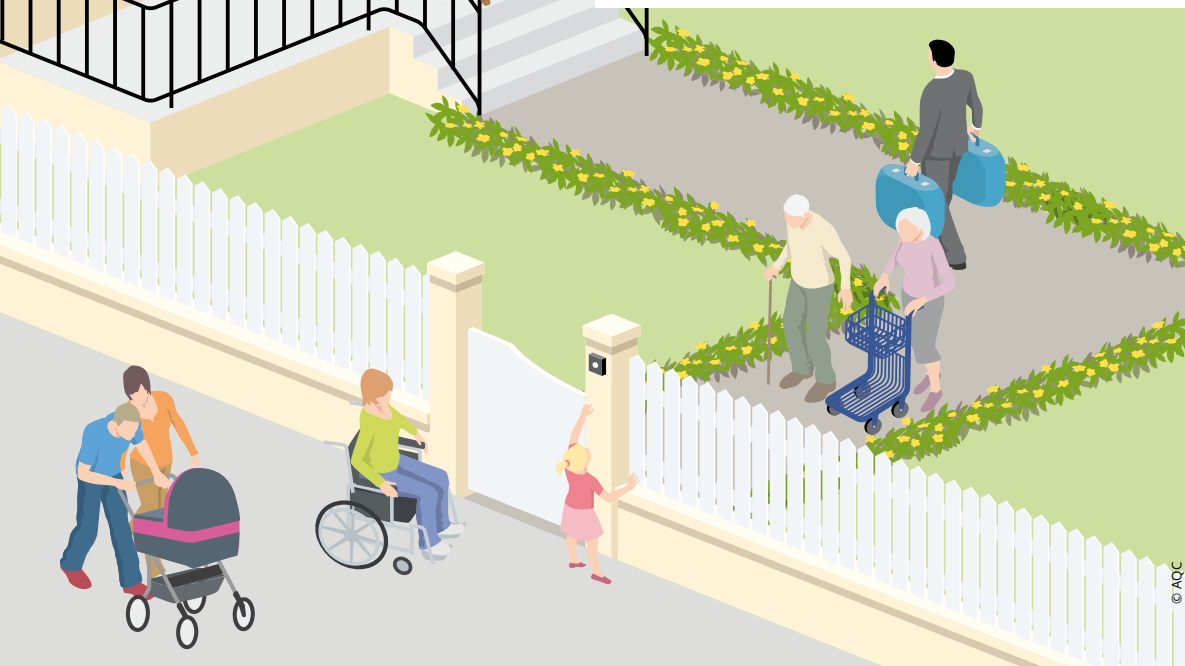


ANTICIPEZ L'ACCESSIBILITÉ SUR :

LES ESPACES EXTÉRIEURS ;

LES ESPACES INTÉRIEURS ;

LES POINTS SINGULIERS.



CETTE PLAQUETTE EST DESTINÉE AU PARTICULIER

qui souhaite faire rénover ou agrandir son logement, et plus particulièrement sa maison individuelle. Les travaux peuvent être une opportunité pour améliorer l'accessibilité de son logement.

Pensés dès la conception, c'est-à-dire avant le chantier, ces travaux ne coûtent généralement pas plus chers et peuvent apporter du confort pour chaque occupant du logement. Des conseils sont illustrés au sein de cette plaquette.

N'hésitez pas à demander des informations auprès d'un ou des professionnels, qui saura/sauront vous donner des solutions techniques.

Sachez que l'accessibilité ne concerne pas uniquement la personne en fauteuil roulant, mais aussi la personne ayant une difficulté de mobilité ou de perception de son environnement (malvoyance, malentendance, troubles cognitifs, psychiques...). Ces apports peuvent tous nous concerner.

LES CLÉS DE L'ACCESSIBILITÉ :

- un sol adapté ;
- un passage libre ;
- des commandes bien positionnées ;
- une sécurisation des dangers.

N.B. : toutes les valeurs sont des minima facilitant l'accessibilité.

LES ESPACES EXTÉRIEURS

APPAREIL ÉLÉVATEUR/ PLATEFORME ÉLÉVATRICE VERTICALE

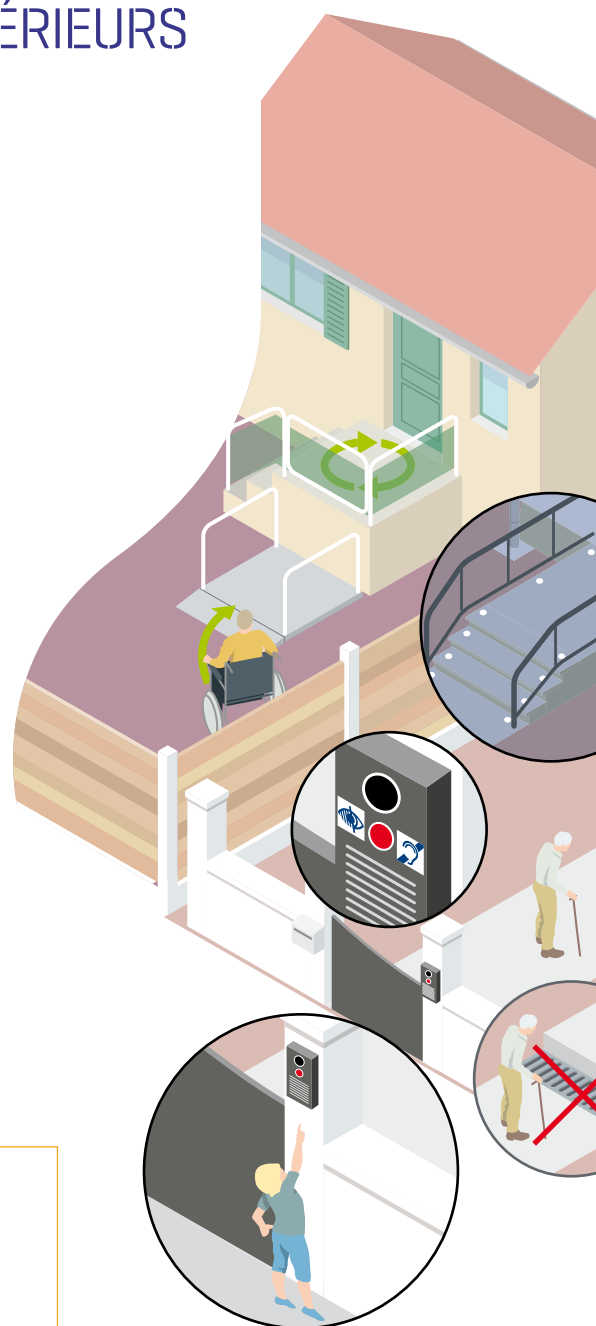
- Mise à niveau sans ressaut
- Cabine 0,80/1,30 m (privilégier 1,10/1,40 m)
- Bouton à plus de 0,40 m d'un angle
- Hauteur des boutons de 0,90 à 1,30 m
- Prévoir des aires de rotation à proximité de l'appareil

RAMPE EXTÉRIEURE

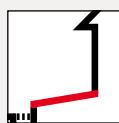
- Inclinaison de 4 à 6 % sur une longueur maximale de 10 m
- Dévers toléré 2 %, il est possible d'avoir 3 % maxi
- Prévoir un palier bas et haut sur chaque plan incliné
- Prévoir une aire de rotation si changement d'itinéraire

CHEMINEMENT EXTÉRIEUR

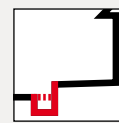
- Revêtement sans obstacle (sol dur, non glissant permettant de rouler sans obstacle)
- Largeur de passage : 1,20 m
- Dévers toléré de 2 %, possible 3 % maxi
- Ni marche/ni ressaut
- Trou/fente espace maxi de 2 cm



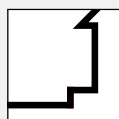
LEXIQUE



Dévers :
pente en travers
d'un cheminement.



Avaloir :
dispositif destiné à
recueillir les eaux
de ruissellement
ou de nettoyage.



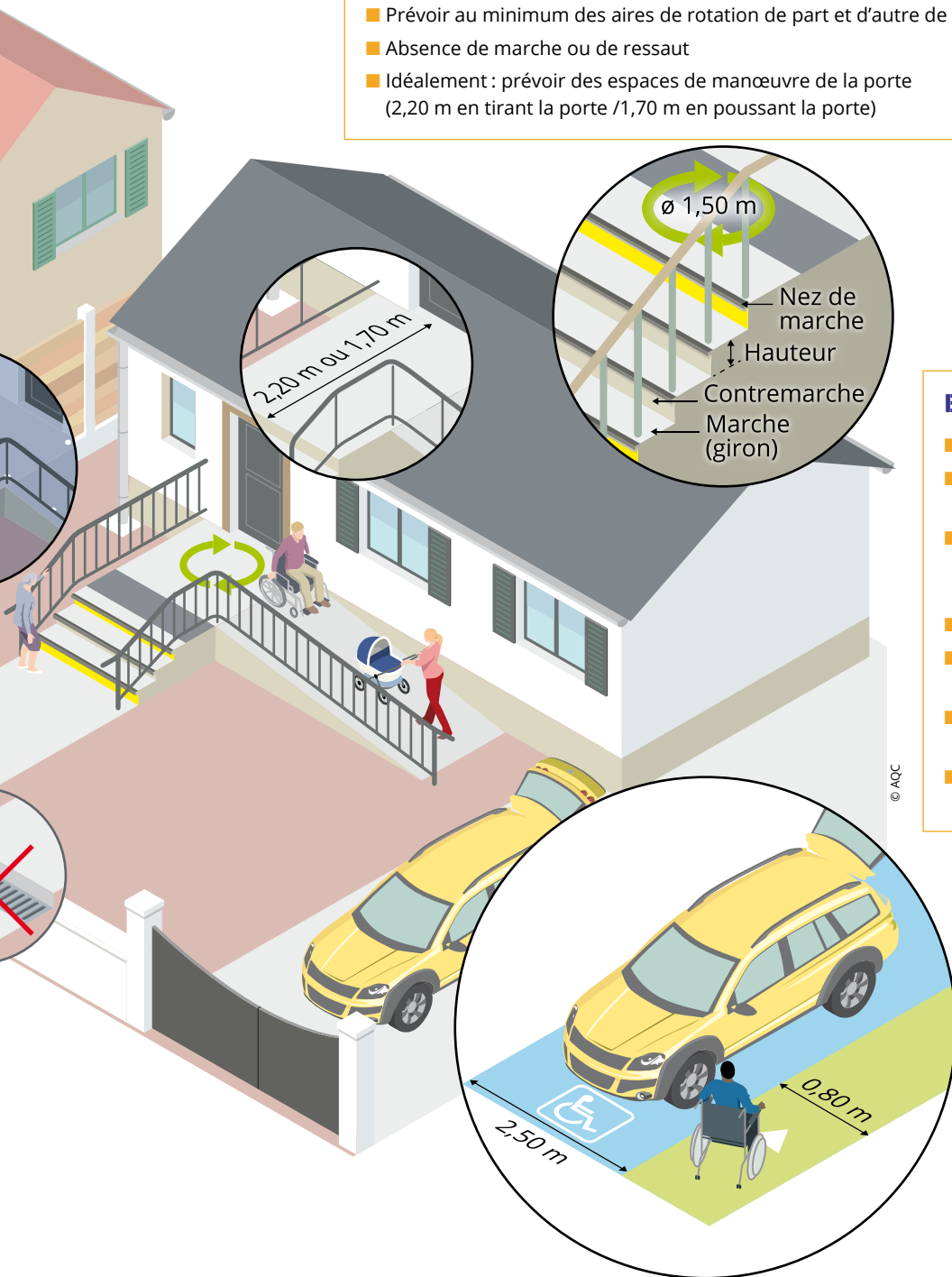
Ressaut :
changement de niveau
brusque (petite marche).



Aire de rotation :
cercle d'un 1,50 m de
diamètre permettant
à une personne en fauteuil
roulant de faire demi-tour.

PORTE D'ENTRÉE

- Largeur de passage utile de 0,83 m
- Prévoir au minimum des aires de rotation de part et d'autre de la porte
- Absence de marche ou de ressaut
- Idéalement : prévoir des espaces de manœuvre de la porte (2,20 m en tirant la porte / 1,70 m en poussant la porte)

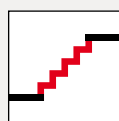


ESCALIER EXTÉRIEUR

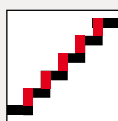
- Escalier à volée droite
- Main courante de chaque côté (prolongée en haut et en bas)
- Largeur utile jusqu'à la main courante de 120 cm (lors d'une extension)
- Présence de contremarche
- Hauteur de marche de 16 à 18 cm
- Profondeur de marche de 28 à 32 cm
- Nez de marche contrasté et non glissant

LE STATIONNEMENT

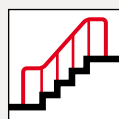
- Largeur 3,30 m (2,50 m + 0,80 m)
- Longueur 5 m (Pas d'obligation de peinture bleue ni de logo)



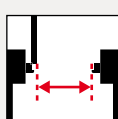
Volée :
Portion d'escalier située entre deux plateformes et qui comprend les marches



Contremarche :
partie verticale de chaque marche d'un escalier.



Main courante :
Élément sur lequel on pose la main pour s'appuyer lorsqu'on monte ou descend un escalier



Passage utile :
mesure entre la porte (ouverte à 90°) et le bord intérieur de l'hublot.

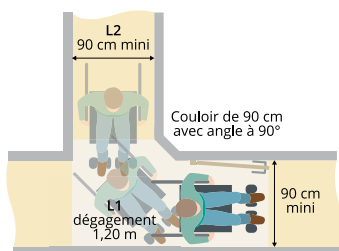
LES ESPACES INTÉRIEURS

LES PIÈCES DE VIE À TRAITER

- Cuisine
- Séjour
- Chambre
- WC
- Salle de bain

CIRCULATION HORIZONTALE (COULOIR)

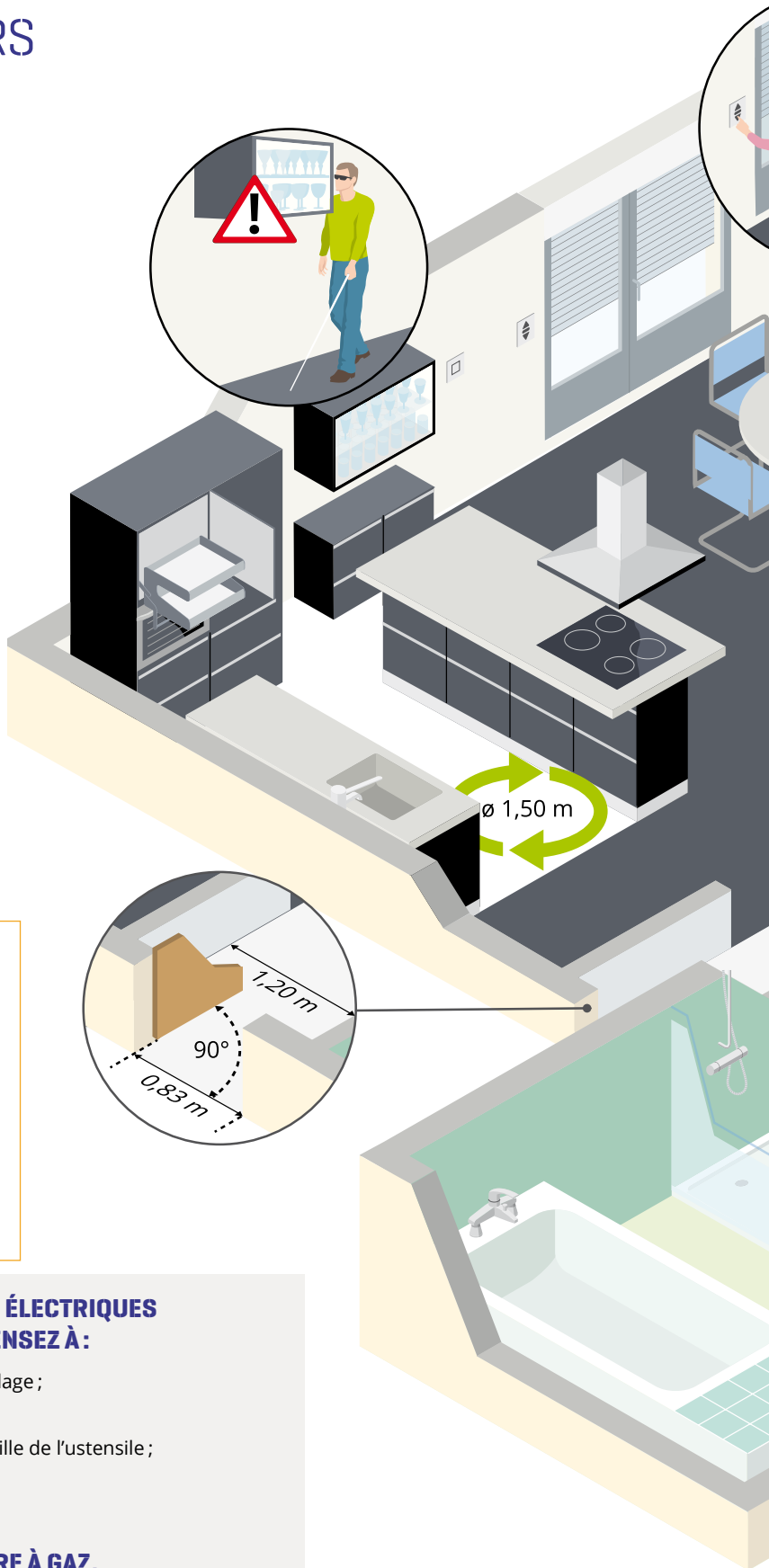
- Règle empirique ou moyen mnémotechnique
 $L1 + L2 \geq 2 \text{ m}$



- Largeur de passage libre de 1,20 m, réduction, ponctuelle 0,90 m
- Hauteur de passage libre de 2,20 m (sans obstacle)
- Prolongation jusqu'au sol des obstacles dépassant du mur

CUISINE

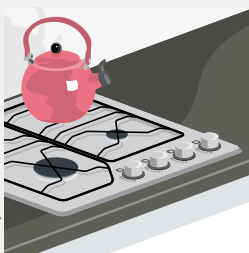
- Un passage libre d'une largeur de 1,50 m, devant les équipements de la cuisine
- Dégagement libre sous le plan de travail de 30 cm mini (60 cm optimal), 30 cm en profondeur, 60 cm en largeur, 70 cm en hauteur (sous plateau)
- Commande des appareils électroménagers atteignables à une profondeur de 50 cm (optimal)
- Hauteur de plan de travail à 85 cm



© AQC

EN CAS DE PLAQUES ÉLECTRIQUES OU À INDUCTION, PENSEZ À :

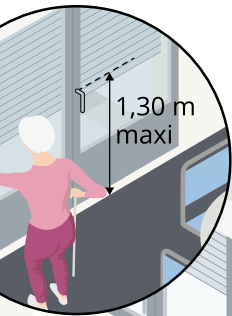
- une option de verrouillage ;
- un coupe courant ;
- un foyer adapté à la taille de l'ustensile ;
- un arrêt instantané.



© AQC

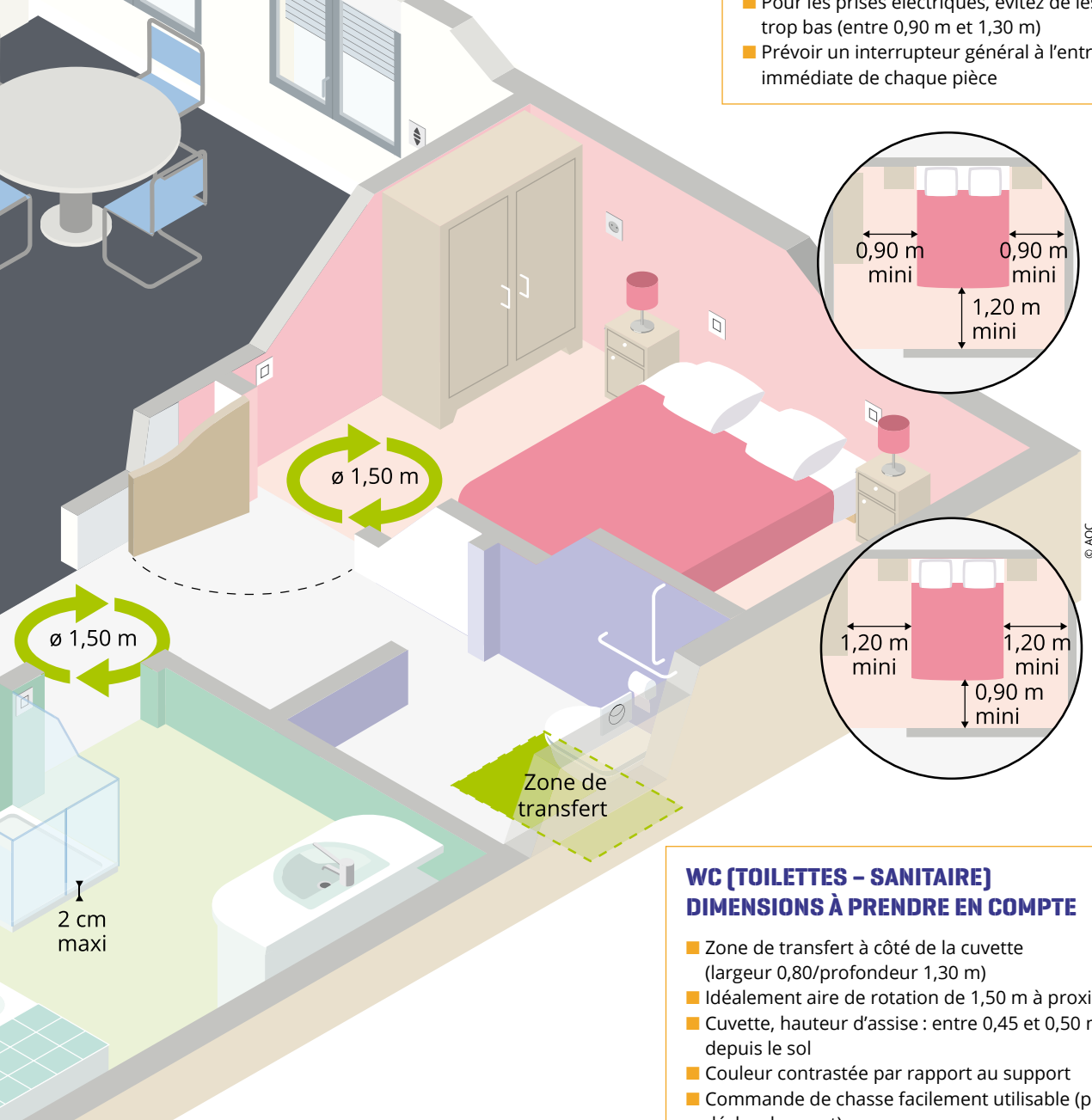
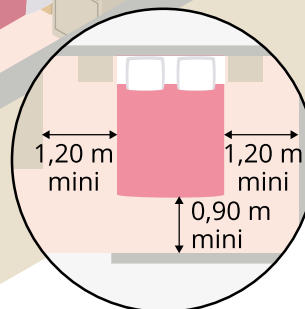
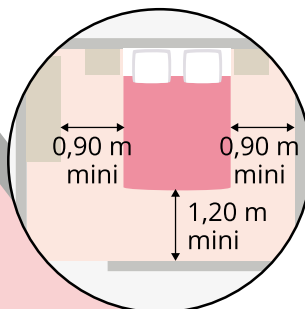
EN CAS DE CUISINIÈRE À GAZ, PRÉVOYEZ :

- un allumage automatique ;
- une coupure du gaz lorsque la flamme est éteinte ;
- un détecteur de présence de gaz.



SÉJOUR - CHAMBRE

- Aire de rotation de 1,50 m
- Largeur de passage libre d'au minimum 1,20 m, 0,90 m sur un côté du lit
- Le pied de la table ne doit pas entraver l'approche d'un fauteuil (attention à la table avec disques au sol)
- Les interrupteurs sont placés à côté du lit, y compris celui de l'éclairage central de la pièce (va-et-vient)
- Pour les prises électriques, évitez de les placer trop bas (entre 0,90 m et 1,30 m)
- Prévoir un interrupteur général à l'entrée immédiate de chaque pièce



WC (TOILETTES - SANITAIRE) DIMENSIONS À PRENDRE EN COMPTE

- Zone de transfert à côté de la cuvette (largeur 0,80/profondeur 1,30 m)
- Idéalement aire de rotation de 1,50 m à proximité
- Cuvette, hauteur d'assise : entre 0,45 et 0,50 m depuis le sol
- Couleur contrastée par rapport au support
- Commande de chasse facilement utilisable (plaque de déclenchement)
- Abattant résistant à la possibilité d'assise

SALLE DE BAIN/SALLE D'EAU

Avant tout : se poser la question du remplacement de la baignoire par une douche.

Les avantages d'une douche à l'italienne

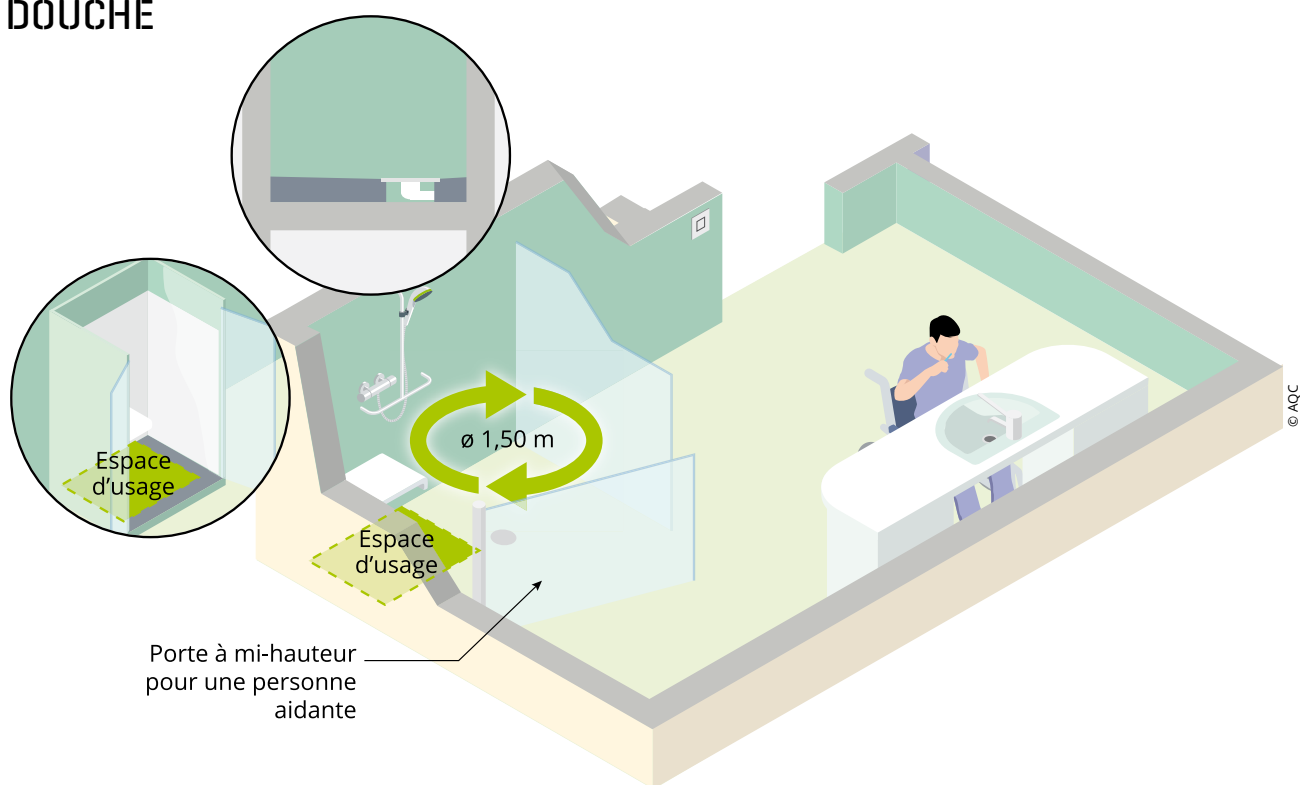
- Gain de place
- Confort
- Esthétisme
- Accessibilité
- Économie d'eau

BAIGNOIRE

- Dimension mini 1,70 m/0,70 m
- « Couloir » d'approche tout le long de la baignoire : largeur 0,90 m
- Aire de rotation de 1,50 m libre de tout obstacle
- Espace d'usage pour fauteuil de 0,80 m/1,30 m libre de tout obstacle
- Possibilité de mutualiser les aires de rotation et de transfert

LES POINTS SINGULIERS

DOUCHE

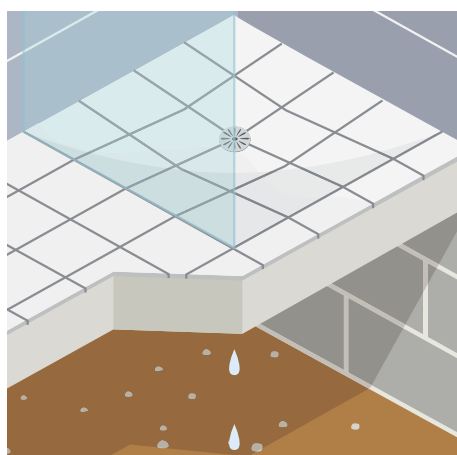


DOUCHE À L'ITALIENNE

Tout d'abord il faut savoir que tout n'est pas possible.

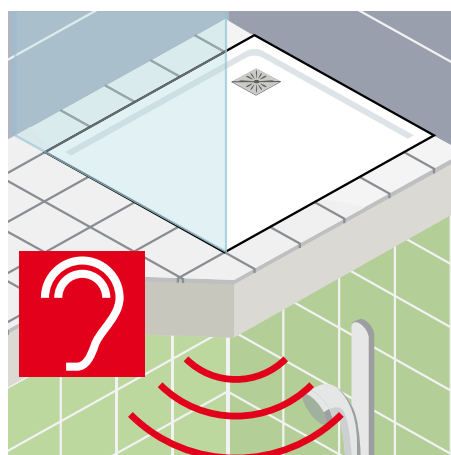
Si la douche à l'italienne ne peut être installée, il peut être possible de poser une douche accessible.

- Receveur extra-plat sans ressaut
- Pente d'évacuation : 1,5 à 2 %
- Éviter les dévers (pente d'évacuation dans une seule direction)
- Revêtement de sol et receveur antidérapant
- Receveur de couleur contrastée par rapport au revêtement de sol
- Fente au niveau de la grille d'évacuation 2 cm maxi de large
- Prévoir une porte douche à mi-hauteur pour un éventuel aidant



LOGEMENT INDIVIDUEL

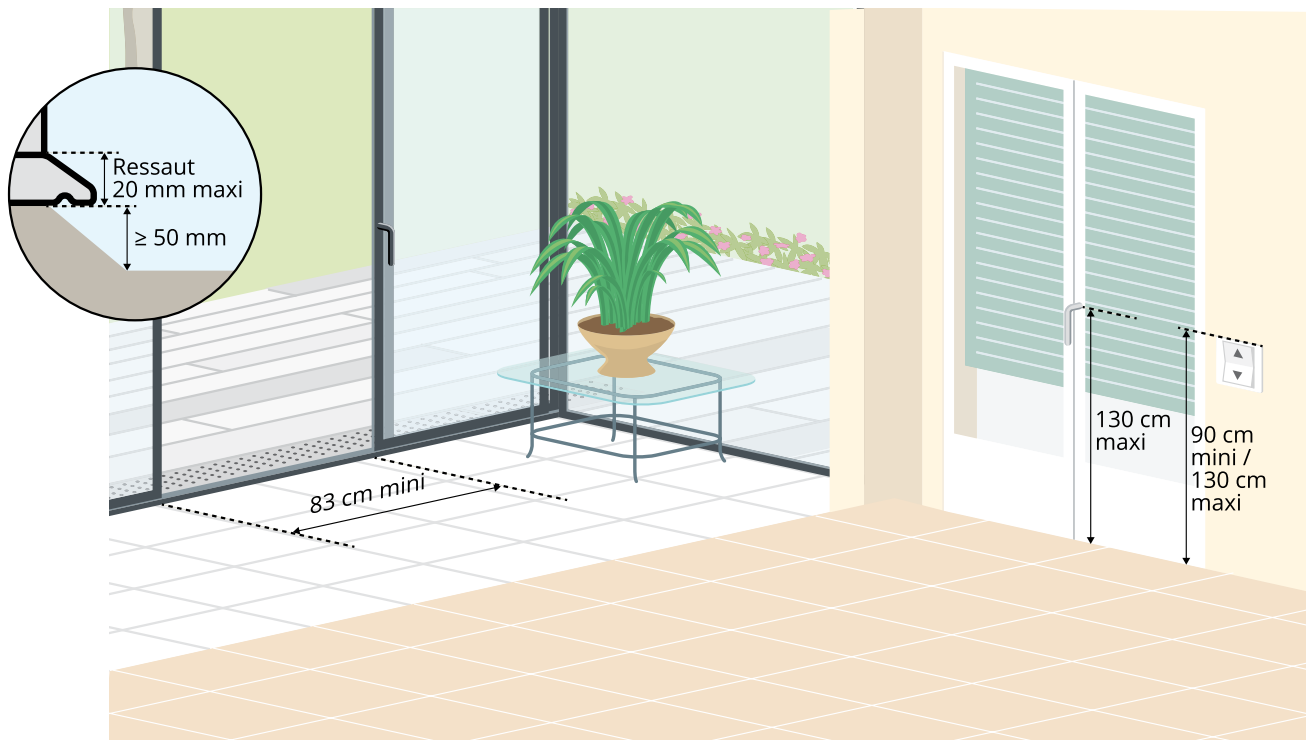
- Pas de préconisation particulière (attention à l'étanchéité et à l'acoustique des douches à l'italienne)



COLLECTIF

- Préconisation d'un bac pour l'étanchéité
- Attention à l'acoustique

EXTENSION

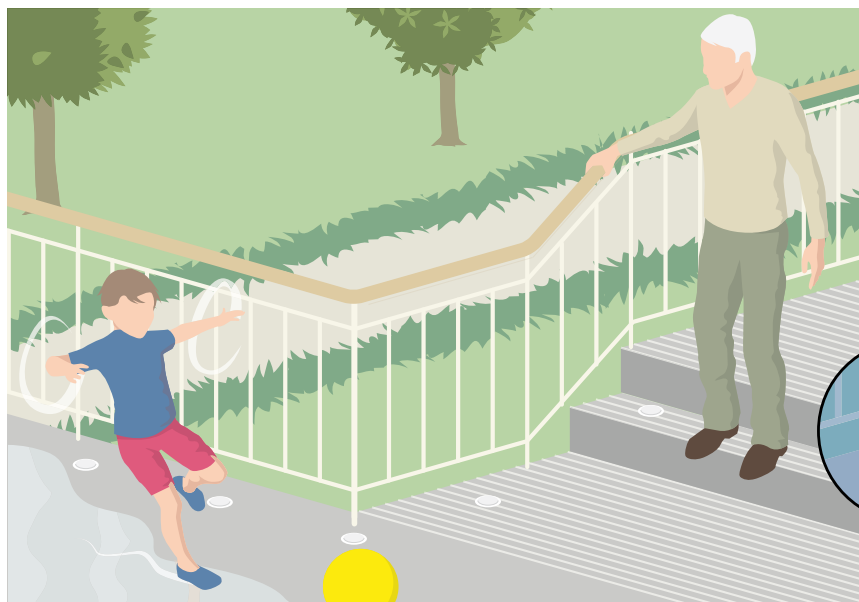


© AQC

DANS LE CAS D'UNE EXTENSION

- Idéalement les portes devront avoir une largeur de passage utile de 0,83 m
- Les menuiseries devront avoir un ressaut maximum de 2 cm
- Dans la mesure du possible et pour une bonne continuité des déplacements, penser à uniformiser la hauteur des sols entre l'intérieur de la maison et l'accès à l'extension

TERRASSE/BALCON



© AQC

DANS LE CAS DE BALCON OU TERRASSE

- Mettre une main courante
- Opter pour un sol avec revêtement antidérapant
- En profiter pour mettre en place des luminaires

CONSEILS PRATIQUES

DES POINTS À VÉRIFIER

1. Vous pouvez rechercher des informations relatives aux entreprises sur Internet.
2. Le professionnel doit pouvoir apporter la preuve de sa compétence (formations, qualifications, certifications, références...). Il existe des qualifications spécifiques en accessibilité.
3. Demandez les attestations d'assurance à tous les professionnels qui interviennent sur le chantier.

Être assuré constitue un gage sérieux. Il est indispensable que chaque professionnel ait une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP). Pour des travaux plus importants, il est obligatoire qu'il ait une assurance Responsabilité Civile Décennale (RCD). Deux éléments sont à vérifier sur ces documents : la période de validité et la (ou les) activité(s) couverte(s).

PREMIERS CONTACTS AVEC UN PROFESSIONNEL

1. Le premier réflexe peut être de faire confiance au « bouche-à-oreille ».
2. Si vous faites appel à un professionnel choisi sur un annuaire « papier » ou en ligne, vérifiez qu'il dispose d'une adresse physique et qu'il ait pignon sur rue. Il doit également être inscrit au répertoire des métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).
3. Sachez que certains professionnels vous proposeront de visiter des chantiers terminés, qu'ils ont réalisés. Il existe également des journées portes ouvertes.



© AQC

LE DEVIS

Dans le cadre de travaux de rénovation, le professionnel est tenu de vous remettre un devis, quel que soit le montant de la prestation. Des éléments importants doivent y figurer. Il est essentiel de bien lire toutes les mentions du devis pour bien comprendre la nature exacte de la prestation à effectuer (qui doit être précisée par le professionnel) et les solutions techniques proposées. Enfin, il faut vous assurer que toutes vos demandes ont été prises en compte.

Rappel : un devis signé vous engage !

Pour en savoir plus, consultez la fiche de l'INC "Les devis"

L'ABUS DE FAIBLESSE

Afin de limiter les risques que vous-même ou un proche ne soyez victime d'un abus de faiblesse, quelques précautions sont à mettre en œuvre. Consultez la fiche de l'INC « Abus de faiblesse : comment le prévenir ».



© AQC

L'EXISTENCE D'UN DROIT DE RÉTRACTATION LORS D'UNE VENTE À DOMICILE

Sauf exception, le consommateur bénéficie d'un délai de 14 jours, à compter du lendemain de la signature, pour exercer son droit de rétractation ou d'annulation. Attention au respect des délais si vous changez d'avis.

Pour en savoir plus, consultez la fiche de l'INC « La vente hors établissement (ou « démarchage à domicile ») ».

QUELS SONT LES AUTRES POINTS DE VIGILANCE ?

En copropriété

Si vous voulez déposer une cloison ou modifier une fenêtre, par exemple, vérifiez les règles applicables dans votre immeuble. Celles-ci sont notamment précisées dans le règlement de copropriété.

Si vous êtes locataire

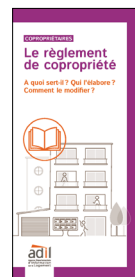
Pour pouvoir adapter un logement loué, vous devez demander l'autorisation de faire des travaux à votre bailleur.

■ **Pour en savoir plus,** consultez votre Adil : www.anil.org

AIDES FINANCIÈRES

Il existe des subventions, crédits d'impôt...

Renseignez-vous auprès de votre ADIL et des espaces Info-Énergie.



29, rue de Miromesnil
75008 Paris

T 01 44 51 03 51
F 01 47 42 81 71

www.qualiteconstruction.com

Association loi de 1901



ISBN : 978-2-35443-606-3

